

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon que :

- Lors d'une assemblée du conseil municipal tenue le 14 juin 2010, le règlement suivant a été adopté :
 - Règlement no 2010-391 décrétant des travaux nécessaires à un développement résidentiel comprenant 9 terrains sur la rue Tremblay ainsi qu'un emprunt.
- Ledit règlement a été approuvé par le MAMROT le 4 août 2010 ;
- Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À Saint-Gédéon, ce trentième jour du mois d'août deux mille dix.

*Dany Dallaire
Directeur général*